

TARIFS MEDECINE ET SSR

- Suite à l'arrêté N°2013/2543 de l'ARS les tarifs journaliers d'hospitalisation sont fixés depuis le 1er Août 2013 à :

Médecine : **356.80 €**

SSR : **247.60 €**

- Depuis le 1er janvier 2018, le tarif du forfait journalier est fixé à :

20 €

- Le tarif de la chambre particulière est fixé à :

30 €

TARIFS HEBERGEMENT

EHPAD

- Suite à l'arrêté portant fixation, au titre de l'année 2019, des tarifs afférents à l'hébergement et à la dépendance de la résidence pour personnes âgées de 60 ans et plus du service EHPAD du CH Fernand Lafont, les tarifs sont fixés à compter du 1er janvier 2018 aux taux suivants :

1°) Tarif journalier afférent à l'hébergement **45.50 €**

2°) Tarifs journaliers afférents à la dépendance

GIR 1 et 2 **22.57 €**

GIR 3 et 4 **14.32 €**

GIR 5 et 6 **6.08 €**

3°) Solde journalier (tarif hébergement + ticket modérateur "dépendance")

51.58 €

- Le tarif journalier unique, afférent à l'hébergement des personnes âgées de moins de 60 ans, est fixé, à compter du 1er janvier 2019, à

62.05 €

